

CCAS du 24/02/2026

**Présentation
Comptes – Budget**

Compte administratif 2025, compte de gestion 2025, affectation du résultat

Le compte porte sur les opérations effectivement réalisées au cours de l'année 2025.

Recettes

- Les recettes s'élèvent à 19 280 €, dont 18 000 € provenant d'une subvention du budget communal. Les autres recettes correspondent :
 - o A des dons à hauteur de 800 € :
 - 500 € par la communauté des gens du voyage ayant occupé le site des Mûriers à l'été 2025.
 - 200 € de la part de particuliers montmerlois.
 - 100 € de la Classe en 1, en « compensation » d'une dégradation (légère) à la salle des fêtes, ayant eu un coût de réparation pour la Commune (intervention d'une entreprise).
 - o Aux participations aux repas 2025 (480 €).
- Pour mémoire, en 2024, les recettes s'élevaient à 17 449 €, dont 16 000 € de subvention du budget communal.

Dépenses

- Les dépenses s'élèvent à 20 577,63 € (contre 19 519,54 € en 2023).
- Elles se répartissent comme suit :

	2024	2025	
ACTIONS DE FIN D'ANNEE	15 351,88 €	16 159,63 €	
Repas des anciens	7 151,88 €	8 084,63 €	
Colis	6 575 €	6 525 €	
Coffrets (résidents de l'EHPAD)	1 625 €	1 550 €	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	3 200 €	3 700 €	Evolutions par rapport à 2024 : Secours catholique : + 100 € (pas de subvention en 2024) Restaurants du cœur : + 100 € (pas de subvention en 2024) Epicerie solidaire : + 500 € ADAPA : - 100€ ADMR : - 100 €
AIDES FINANCIERES	907 €	718 €	
AUTRES ACTIONS	60,66 €		2024 : Fournitures pour réponses Père Noël
TOTAL	19 519,54 €	20 577,63 €	

Excédent reporté

L'excédent reporté de 2024 s'élevait à 3 133,90 €.

Résultat

- Résultat de l'exercice 2025 : - 1 297,63 €.
- Résultat de clôture : (- 1 297,63 €) + (3 133,90 €) = + 1 836,27 €.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat à l'excédent reporté de fonctionnement.

Compte de gestion

Le compte de gestion transmis par le comptable (Trésor public) est conforme au compte administratif.

→ Délibérations (2) d'approbation des comptes 2025 (compte administratif, compte de gestion).

Budget 2026

En dépenses :

- Charges à caractère général : 16 800 €, dont 16 500 € pour les actions de fin d'année,
- Charges de gestion courante : 5 350 €, dont 1 550 € pour l'attribution d'aides financières et 3 700 € pour l'attribution de subventions aux associations.
- Charges spécifiques : 36,27 €, ceci afin de faire face à d'éventuelles annulations de titres des exercices antérieurs.
- Total de 22 186,27 €.

Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, ce qui conduit à inscrire les crédits suivants pour les recettes :

- Prévisions budgétaires :
 - Une subvention du budget communal est prévue à hauteur de 20 000 €, en augmentation par rapport à 2025 (+ 2 000 €, soit + 11,00 %).
 - Des participations au repas sont budgétées à hauteur de 350 €.
- Reprise du résultat : 1 836,27 €.
- Total de 22 186,27 €.

M57 – Décision relative à la fongibilité des crédits

Il est proposé d'autoriser M. le Président du CCAS à procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 5% (taux plafond prévu par les textes : 7,5%).

→ Délibération d'approbation du budget 2026.